

Mandature 2022 - 2026

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

23 MARS 2022

Approuvé lors de l'assemblée générale du 12 mai 2022

ASSEMBLEE GENERALE

23 mars 2022 – Hôtel consulaire en présentiel

Mandature 2022- 2026

Procès-verbal d'assemblée générale



CCI YONNE

SOMMAIRE

	Pages
• Ouverture de la séance par Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne	4
• Intervention de Clément BAILLY, Expert-comptable dans l'entreprise ETC	6
• Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2021	7
• Désignation de membres associés	7
• Désignation de conseillers techniques	10
• Habilitation du Président à passer des marchés publics	13
• Révision du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne	14
• Autorisation du Président à solliciter le Préfet de Région pour compléter le Bureau	16
• Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois : choix de l'architecte	17
• Cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre – Sortie du domaine public	22
• Cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre	23
• Adoption de la Charte d'éthique et de déontologie des CCI	24
• Recueil de signalement des lanceurs d'alerte	25
• Désignation de représentants dans les structures extérieures	27
• Mise à jour des délégations de signature	27
• Mise à jour des régies de caisse	27
• Etat d'avancement du contrat de mandature de la CCI de l'Yonne	28
• Versement de la taxe d'apprentissage	28
• Actualités	30
○ Réunion du club des dirigeants	
○ Mise en collaboration de compétences et besoins en écologie industrielle et territoriale	
○ Réunion cyber sécurité	
• Intervention de Delphine EISBRENNER et Frédéric MASCARIA – Entreprise EDF – <i>La situation sur le marché de l'électricité</i>	32
• Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la CCI de l'Yonne	40

Assemblée Générale du 23 mars 2022

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale le mercredi 23 mars 2022, à 10 heures, au siège de la CCI de l'Yonne, sous la Présidence de Thierry CADEVILLE, Président de la CCI de l'Yonne.

Membres titulaires présents

Clément BAILLY, Pascal BAILLY, Pierre BELBENOIT, Thierry CADEVILLE, Georges CARLIERE, Didier CHAPUIS, Emmanuel DUBOIS, Nicolas GARNERONE, Alain GENET, Kouider HAFID, Alain LAPLAUD, Elisabeth LEBEAU-COSTA, Marc MANDRAY, Ghislaine MOREAU, François-Xavier NAULOT, Yann PICARD, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Sylvie SIDOU, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires excusés

Marie AUBIN, Anthony BALOUZET, Didier BARJOT, Xavier CELLARD DU SORDET, Pascal CHAROT, Laurence DERBECQ, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Sylvain DUVAL, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Frédérique LECOMTE, Pascal LEROUX, Stéphanie LOUAULT, Nicolas PLANTIER, Frédérique RADE, Dominique VERDUYN.

Membres associés présents

René CORNET, Serge NASSELEVITCH, Michel TONNELIER.

Membres associés excusés

Laure BERTHELIN, Michel CHAUFOURNAIS, Jérôme MARCHAND.

Invités

Maryse BELLIAU, Sylvie CORREIA, Isabelle FROMENT-MEURICE, Olivier TRICON, Valérie WALTER, Aurélie VALLOT.

Assistaient également à la réunion

- Jérôme MAYEL, Directeur Général ;
- Les Directeurs et Chefs de service de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

1. ACCUEIL PAR THIERRY CADEVILLE, PRESIDENT DE LA CCI DE L'YONNE

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à tous,

Nous accueillons aujourd'hui, en plus des élus ici présents, un certain nombre de membres associés et conseillers techniques. Nous délibérerons à ce sujet un peu plus tard au cours de cette réunion.

Nous excusons Monsieur le Préfet, Henri PREVOST, qui prépare son départ. Son successeur, Pascal JAN, n'a pas encore pris son poste.

Nous recevrons à 11h30 deux personnes de l'entreprise EDF, qui viendront faire un état des lieux de la situation du marché de l'énergie.

Je ferai également intervenir Clément BAILLY, membre élu de la CCI de l'Yonne, qui nous présentera son entreprise, le Cabinet d'expertise-comptable ETC.

Je reviens sur les séminaires de travail de début d'année. Il est ressorti de ces groupes de travail des éléments forts et un consensus autour de la raison d'être de la CCI et les valeurs qui lui incombent :

- Raison d'être : redynamiser d'économie dans l'Yonne,
- Valeurs : proximité, confiance, engagement.

Le projet de contrat de mandature est en cours d'élaboration et vous sera soumis lors de la prochaine Assemblée Générale, ainsi que le rapport d'activité 2021.

Le 15 mars dernier, lors de l'Assemblée Générale de CCI France, la crise internationale en Ukraine était à l'ordre du jour. A cette occasion, nous avons reçu le Président de la CCI Franco-Ukrainienne, Bertrand BARRIER et le Président des Chambres d'Agriculture de France, Sébastien WINDSOR. Environ 160 entreprises françaises sont présentes en Ukraine, principalement dans les secteurs de la grande distribution, l'agro-alimentaire et la banque. Yann PICARD, doit être bien au courant de cela, puisque l'enseigne de grande distribution « Auchan » y est également présente.

Le premier élément de cette guerre, c'est le drame humain que cela représente. C'est ce que nous avons tous à l'esprit lorsque nous visionnons les images catastrophiques qui nous sont présentées par les médias.

Les CCI mènent un certain nombre d'actions vers les entreprises faisant face à la guerre, qui n'affecte pas l'économie Française de façon majeure. Aujourd'hui, moins d'un pourcent du chiffre d'affaires du PIB Français est réalisé avec la Russie qui est la onzième économie de la planète et l'Ukraine qui est la 50^{ème}. Ces deux pays étaient déjà très interconnectés en terme de relations commerciales.

La CCI Saône-Doubs a mené une enquête auprès de 80 entreprises affectées par la crise, principalement dans les domaines de l'agro-alimentaire, la sous-traitance automobile et l'énergie. Une vingtaine de réponses laissent apparaître que la crise a généré chez ces entreprises une diminution de 0.7% du chiffre d'affaires export et de 0.12% du chiffre d'affaires import, dans ces deux départements. L'impact est donc relativement marginal. Ponctuellement nous avons certaines entreprises ressortissantes également touchées. Je pense aux viticulteurs de Chablis qui exportent beaucoup ou à certains industriels tels que l'entreprise Davey Bickford, à Héry.

À propos des réfugiés eux-mêmes, il s'agit essentiellement de dispositifs de logements gérés par la Préfecture de l'Yonne. Si vous avez la possibilité ou le souhait de faire quelque chose, c'est vers les services de l'Etat que vous pouvez vous tourner.

Pour ce qui est de l'aide aux entreprises, nous organisons des ateliers cyber-sécurité à l'attention des PME qui peuvent être fragilisées par les menaces que font courir les Russes.

L'Association des femmes chefs d'entreprises de l'Yonne nous a contacté par l'intermédiaire de Florence PICHOL, une de nos élues que je remercie, pour organiser conjointement une réunion d'information, qui aura lieu le 14 avril prochain au Village d'entreprises du Sénonais.

Vous pouvez également participer aux webinaires, proposés par CCI France, sur le thème de la cyber sécurité. Je vous incite vivement à y assister. Il n'y a pas que la cyber criminalité à craindre, les atteintes à l'image, le sabotage, l'espionnage sont des menaces dont nous devons tenir compte. Ces webinaires visent à informer les entreprises de tous secteurs d'activités et de toutes tailles.

Le dernier sujet abordé lors de la dernière Assemblée Générale de CCI France par notre nouveau Président, Alain DI CRESCENZO, c'est sa volonté affichée de rééquilibrer la balance commerciale française par la réindustrialisation du pays.

Les constats sont les suivants :

- *Le déficit de la balance commerciale, en France, s'élève à 85 milliards d'euros pour 2021. Si nous déduisons la partie hydrocarbures, nous arrivons quand même à 52 milliards de déficit commercial. C'est un record historique.*
- *10% des produits importés représentent 80% du déficit commercial. C'est presque la loi de Pareto.*
- *L'industrie ne représente plus que 13% du PIB, contre 23% en 1980. Nous avons perdu plus de 2 millions d'emplois industriels, en 40 ans.*
- *En 2020, les produits français ne représentent plus que 13% des ventes sur le marché européen, contre 18% en 2000.*

Le Haut-commissariat au plan a décidé de mettre en exergue six ou sept secteurs et propose aux CCI de participer à la réduction du déficit commercial extérieur français, en menant des actions visant à développer nos exportations et à freiner nos importations par la réindustrialisation du pays. Nous en reparlerons car nous aurons assez rapidement à traiter de sujets sur la question.

Concernant l'activité de notre propre CCI :

- *L'aérodrome de Branches : j'aurai fait le tour de toutes les parties prenantes la semaine prochaine. Nous avons un outil qui pourrait servir au développement du tourisme, de l'activité industrielle, de l'attractivité du territoire et qui est largement sous exploité.*
- *La Chambre Economique de l'Avallonnais : nous avons lancé un recrutement en début d'année qui n'a pas abouti. Nous relançons le processus de recrutement.*
- *La Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois : ce sujet fera l'objet d'une délibération particulière.*
- *Nous avons également des projets dans les Hôtels d'entreprises du Tonnerrois et de Puisaye, dont nous vous reparlerons.*
- *La vente d'un terrain du site Vauban à Sens : nous avons pris du retard car nous rencontrons des difficultés.*
- *Nous avons eu de nombreux rendez-vous avec les Maires et Présidents de Collectivités Territoriales. J'ai vu le Maire de Saint-Florentin, d'Auxerre, de Joigny et de Sens, et celui de Migennes pour le dossier BENTELER AUTOMOTIVE. Vous avez peut-être entendu parlé du dispositif « choc industriel », mis en place par le Gouvernement. Ce dispositif consiste à payer, pendant trois mois, trois auditeurs d'un grand cabinet, en l'occurrence « Ernst & Young » pour faire le tour sur des domaines géographiques bien précis de tous les projets industriels et de voir avec l'organisation du dispositif « territoires d'industrie » dans quelle mesure nous pourrions trouver des activités de remplacement pour le site BENTELER AUTOMOTIVE. Je rappelle que ce site était dans le top dix des sites industriels lcaunais. Lorsqu'on ajoute*

SKF à Avallon et la société FIGEAC Aéronautique, à Auxerre, cela fait beaucoup d'entreprises industrielles en grande difficulté sur notre territoire.

- Nous avons de beaux projets avec le CIFA, partenaire historique de la CCI, qui est une magnifique institution.

La CCI régionale Bourgogne Franche-Comté, que nous rencontrons une ou deux fois par mois, organise dans les prochaines semaines une journée d'acculturation sur le thème de l'hydrogène, à l'attention des élus de toute la région. Je vous ferai part de la date et des modalités d'inscription.

Nous avons une station de production d'hydrogène à proximité de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois et c'est un sujet dont on parle beaucoup. Il semble intéressant d'avoir, au moins, une information qui nous permettra de juger s'il y a matière à développer des projets dans ce domaine.

Si vous le voulez bien, je passe la parole à Clément BAILLY qui va nous présenter le cabinet d'expertise comptable ETC, dans lequel il travaille.

Je donnerai la parole à un membre élu lors de chaque assemblée générale.

Clément BAILLY, membre élu CCI Yonne,

« Qui permet de créer son entreprise ? Qui accompagne le développement des entreprises et sécurise la première embauche, la gestion du personnel ? Qui sécurise la confiance dans l'économie et permet des investissements ? Qui optimise la gestion fiscale, juridique et sociale des entreprises et de leurs dirigeants et dirigeantes ? Qui permet la transmission des entreprises et dans certains cas, aux enfants de reprendre l'entreprise de leurs parents sur plusieurs générations ?

Voilà ce que je fais et mon entreprise, le Groupe ETC, fait depuis 1956 au service des entreprises et des dirigeants. En quelques chiffres, ETC est un cabinet d'expertise comptable qui regroupe 30 experts-comptables indépendants, 350 salariés répartis dans toute la Bourgogne et les départements limitrophes.

Moi, Clément BAILLY, expert-comptable diplômé, je dirige les bureaux de Chablis et Epineuil, pour ce Groupe, avec la clientèle typique de l'économie de l'Yonne : PME industrielles, BTP, cafés, hôtels, restaurants, artisans, professions libérales, commerçants, toutes entreprises et du fait de mon implantation sur le Tonnerrois et Chablisien une grosse composante viticole.

Pour vous donner quelques précisions, les clients du Chablisien représentent un tiers en surface du vignoble Chablisien. Avec deux autres spécialités pour ma part : l'optimisation fiscale de l'immobilier et des groupes de sociétés.

En 2025, la prochaine mission du Groupe ETC et de tous les experts-comptables sera le passage à la facture dématérialisée, qui révolutionnera les processus administratifs des entreprises.

J'espère que cette présentation vous aura permis de mieux comprendre l'activité du Groupe ETC et de tous les experts-comptables.

Je vous remercie pour votre écoute. »

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président CADEVILLE remercie Clément BAILLY pour son intervention.

Avant de poursuivre le déroulement de l'assemblée générale, le Président, demande l'autorisation à l'assemblée d'apporter une modification à l'ordre du jour transmis par mail avec la convocation.

Cette modification porte sur la sortie du domaine public de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre, dans le cadre de sa vente.

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à cette modification de l'ordre du jour ou s'abstient.

L'assemblée générale ayant approuvé cette modification, Thierry CADEVILLE propose de passer à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale d'installation, du 25 novembre 2021.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 NOVEMBRE 2021

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2021 a été transmis par mail avec la convocation et demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet de ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres élus présents, le procès-verbal est mis aux voix et approuvé comme suit :

LE PROCES VERBAL DU 15 10 21 EST ADOPTE COMME SUIIT :				
NOMBRE DE VOTANTS 20	QUORUM 19	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Le Président propose à l'assemblée de passer aux délibérations.

3. DELIBERATIONS

3.1 DESIGNATION DE MEMBRES ASSOCIES

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président explique le rôle des membres associés au sein des CCI et invite Aurélie VALLOT, membre associée et représentante du groupe ARMATIS à présenter son activité.

Aurélie VALLOT, Groupe ARMATIS

« Bonjour à tous,

Créé en 2009, ARMATIS est un groupe spécialisé dans les relations clients à distance. Nous avons un centre de contact à Auxerre. Nous travaillons pour des clients partenaires et proposons des solutions sur mesure, par

rapport à leurs besoins de relations clients à distance. Cela peut être de la gestion de relations services clients, le SAV, la prospection téléphonique.

Depuis 6 ans, nous avons connu une transformation du marché et faisons davantage d'accompagnement en service client et assistance technique. »

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie Aurélie VALLOT pour son intervention et invite Jérôme MAYEL à expliciter le rôle des membres associés au sein de la CCI.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL donne le nom des membres associés désignés lors de l'assemblée générale d'installation et présente la liste des membres associés soumise au vote, ce jour.

Exposé des motifs

La CCI peut désigner des membres associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des membres élus de la CCI. Sur proposition du président et après avis du bureau, l'assemblée générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des membres associés ou désigner d'autres membres associés dans la limite du nombre mentionné ci-dessus. Les membres associés sont convoqués dans les mêmes délais et conditions que les membres élus. A défaut, l'assemblée générale n'est pas régulièrement constituée.

Les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils n'entrent pas dans le calcul du quorum. Ils peuvent siéger, sans les présider, dans les commissions de la CCI autres que les commissions réglementées.

Le président et le trésorier ne peuvent pas déléguer leur signature à un membre associé.

Les membres associés peuvent être désignés pour représenter la CCI dans toutes les instances extérieures auxquelles celle-ci participe lorsqu'ils y sont expressément habilités par un mandat de représentation de l'assemblée générale ou du président. Ils ne peuvent cependant pas siéger dans des instances ou entités extérieures dans lesquelles sont prises des décisions engageant la CCI sur plan financier, juridique ou contractuel.

Lors de l'Assemblée Générale d'installation, le 25 novembre 2021, les membres associés suivants ont été désignés :

MEMBRES ASSOCIES	
Jérôme MARCHAND	« Quarré de Chocolat » à QUARRE-LES-TOMBES
Michel TONNELIER	Président du CIFA – Personne qualifiée
Michel CHAUFOURNAIS	Personne qualifiée
Serge NASSELEVITCH	Personne qualifiée
René CORNET	CEC à NAILLY
Laure BERTHELIN	Personne qualifiée

Le Bureau de la Chambre vous propose de compléter cette liste par la désignation de membres associés dont vous trouverez la liste, ci-dessous :

 Membres associés – Mandature 2022 - 2026		
1	Jérôme MARCHAND	QUARRE DE CHOCOLAT
2	René CORNET	Personne Qualifiée
3	Michel CHAUFOURNAIS	Personne qualifiée
4	Michel TONNELIER	Personne Qualifiée
5	Serge NASSELEVITCH	Personne Qualifiée
6	Laure BERTHELIN	Personne Qualifiée
7	Karine LASCOLS	DOMANYS
8	Aurélie VALLOT	ARMATIS
9	Bénédicte BARRE	SADEC AKELYS
10	Céline DUBREUIL	LA TRINQUELINETTE
11	Michel FODRIER	BIJOUTERIE LAMALLE
12	Sylvia BOUREL	METAMORFOZ
13	Markus STUMP	TUBAUTO
14	Baptiste MALHERBE	AJA

DELIBERATION

VU l'article R711-68, du Code du commerce, relatif à la définition du rôle et des attributions des membres associés par le règlement intérieur des CCI,

VU les articles 1.2.1 à 1.2.3 de la section 2, du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs aux rôles et attributions des membres associés,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 18 mars 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

ADOpte la liste des membres associés, annexée à la délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :				
NOMBRE DE VOTANTS 20	QUORUM 19	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0

3.2 DESIGNATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président explique le rôle des conseillers techniques au sein des CCI et les invite à se présenter.

Maryse BELLIAU, Présidente de la Chambre des Notaires de l'Yonne

Bonjour à tous, je suis Présidente de la Chambre des Notaires dans l'Yonne.

Sylvie CORREIA, Présidente de la Chambre Professionnelle des Experts-Comptables et Commissaires aux comptes de l'Yonne

Bonjour à tous, je suis expert-comptable et Présidente de la Chambre professionnelle des experts-comptables et commissaires aux comptes de l'Yonne. Je ne vais pas développer car la présentation de Clément BAILLY au sujet de notre profession était très complète.

Valérie WALTER, Présidente de l'association des Femmes Chefs d'entreprises de l'Yonne

Bonjour à tous, je suis géomètre expert et Présidente de l'association des Femmes Chefs d'entreprise de l'Yonne.

Isabelle FROMENT-MEURICE, Présidente de l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne (ADTY)

Bonjour à tous, merci d'avoir souhaité associer l'ADTY dont j'ai pris la présidence il y a quelques mois. Je suis également élue au Conseil Départemental de l'Yonne et en Puisaye. Dans ma vie professionnelle je suis avocate et ex-directeur juridique d'une grande entreprise dans l'environnement.

Olivier TRICON, Président de la CPME

Bonjour, je suis Président de la CPME. A ce titre, j'essaye de représenter au mieux l'ensemble des PME et TPE et de gérer tous les problèmes que les entreprises peuvent rencontrer.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les conseillers techniques présents pour leurs présentations et invite Pascal BAILLY, conseiller technique à se présenter et à parler de l'activité du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre

« Bonjour,

Je souhaite rappeler que le Tribunal de Commerce n'a pas qu'une fonction de liquidation.

Aujourd'hui, les situations restent stables car je ne vais parler que des procédures collectives. Dans 90% des cas, nous avons des dossiers qui sont présentés par les URSSAF, qui depuis le début de la crise, il y a deux ans, n'assignent pas. De même, les impôts assignent très peu. C'est pour cette raison que l'activité est actuellement très ralentie et que nous avons principalement des déclarations de cessation de paiement pour des entreprises récentes. Je pourrais développer toujours les mêmes critères qui conduisent les chefs d'entreprise vers une procédure collective.

Je suis disponible tous les mercredis matin au Tribunal de Commerce d'Auxerre pour des entretiens de prévention. Sachez qu'il existe des procédures amiables et que dans 70% des cas l'entreprise sort de façon positive de ce type de procédure. Alors que, lorsque l'entreprise est assignée par un organisme, dans 80% des cas l'issue est douloureuse, car il est trop tard pour agir.

N'hésitez pas à prendre contact avec le greffe du tribunal, pour nous rencontrer et vous informer de tous les moyens dont nous disposons pour agir, avant d'entrer dans des procédures qui sont longues, coûteuses et qui aboutissent malheureusement à des liquidations.

J'en profite également pour rappeler qu'une liquidation est, certes, terrible pour une entreprise, mais que c'est un moyen dont nous disposons pour protéger toutes les autres entreprises. Il ne faut pas oublier qu'une entreprise qui est en difficulté génère des dépenses qui ne seront jamais honorées chez les chirographaires. Si une entreprise n'est pas viable, il faut pouvoir l'arrêter, après une période d'observation de six mois, un an ou dix-huit mois, à la demande du parquet.

Pour vous donner quelques chiffres, en 2020 nous avons procédé à 11 liquidations et autant en 2021. Cela signifie que lors d'une année normale nous aurions dû procéder à environ 50 liquidations de plus par année. Il y a 100 entreprises qui n'allaient pas bien avant la crise COVID et qui sont toujours actives aujourd'hui, grâce aux aides et à l'échelonnement des charges d'URSSAF.

Aujourd'hui les moratoires que l'URSSAF propose ont l'air de porter leurs fruits. Lors de notre dernière rencontre avec les services de l'URSSAF nous avons appris que les entreprises n'ont pas de problèmes de trésorerie et c'est plutôt positif concernant l'aspect économique. Malheureusement, c'est sans compter la crise Ukrainienne que nous connaissons aujourd'hui. Nous serons à disposition des dirigeants, le cas échéant. »

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie à nouveau les conseillers techniques pour leurs interventions et propose de passer à la délibération.

Exposé des motifs

Sur proposition du président de la CCI, au plus tard au cours de la séance qui suit l'assemblée d'installation, l'assemblée générale sur proposition du président ou du bureau désigne des conseillers techniques choisis parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la CCI le concours de leur compétence.

Les conseillers techniques participent en tant que de besoin, aux travaux de l'assemblée générale et des commissions, à l'exception des commissions règlementées, après accord du président de la CCI.

Ils ne peuvent représenter la CCI dans les instances extérieures où la CCI est représentée.

Ils peuvent toutefois être désignés par la CCI comme personnes qualifiées au sein d'instances extérieures. Le mandat qui leur est ainsi confié comporte pour les conseillers techniques une obligation de rendre compte au président de la CCI de son exécution.

Le Bureau de la Chambre vous propose la désignation des conseillers techniques dont vous trouverez la liste ci-dessous :



Conseillers techniques – Mandature 2022 – 2026

1	Tribunal de Commerce de Sens	Bruno RENARD
2	Tribunal de Commerce d'Auxerre	Désignation en cours
3	Chambre des Notaires	Maryse BELLIAU
4	Ordre des Avocats	Désignation en cours
5	Chambre pro. des experts comptables	Sylvie CORREIA
6	Medef Yonne	Emmanuèle BONNEAU
7	Cpme Yonne	Olivier TRICON
8	Asso. Femme chef d'entreprise	Valérie WALTER
9	FFB Yonne	Didier MICHEL
10	Banque de France	Xavier DUALE
11	Comité local FBF des banques de l'Yonne	Sébastien REYES
12	IUT de Bourgogne	Patrick DANAUDIERE
13	VNF	Désignation en cours
14	ADTY	Isabelle FROMENT-MEURICE

Le Président précise que cette liste pourra être complétée au cours de la mandature.

DELIBERATION

VU l'article R711-68, du Code du commerce, relatif à la définition du rôle et des attributions des conseillers techniques par le règlement intérieur des CCI,

VU les articles 1.3.1 à 1.3.3 de la section 3, du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, relatifs aux rôles et attributions des conseillers techniques,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 18 mars 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

ADOpte la liste des conseillers techniques, annexée à la délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19	20	0	0

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de poursuivre le cours de cette assemblée générale par la délibération relative à l'habilitation du Président à passer des marchés publics et passe la parole à Jérôme MAYEL, Directeur Général.

3.3 HABILITATION DU PRESIDENT A PASSER DES MARCHES PUBLICS

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Par une délibération de délégation de compétence, l'assemblée générale habilite le président, pour une durée ne pouvant excéder celle de la mandature et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée au sens du Code de la commande publique.

Cette délibération peut être prise en début ou en cours de mandature.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le président détermine les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le président informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation lors de la séance d'approbation du budget exécuté ou lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION

VU les articles L 1111-1, L1211-1, L2123-1, R 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU les articles L 712-1 et R712-13 du code du Commerce, disposant que le Président de la CCI de l'Yonne est le représentant légal de l'établissement public auprès des pouvoirs publics et dans tous les actes de la vie civile,

CONSIDERANT les articles 5.2.1 à 5.2.3 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Yonne, relatifs au processus de passation des marchés publics,

CONSIDERANT l'obligation faite au Président de la CCI de justifier de sa qualité pour engager l'établissement dans une procédure de marché public, c'est-à-dire être habilité par son organe délibérant, à savoir l'Assemblée Générale,

CONSIDERANT que cette habilitation ne fait pas obstacle à ce que le Président informe l'Assemblée Générale des marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre de cette habilitation à la séance la plus proche.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

HABILITE son Président, pour la durée du mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés passés au sens du Code de la commande publique.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19	20	0	0

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à la révision du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne.

3.4 REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCI DE L'YONNE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

Lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, le règlement intérieur de la CCI de l'Yonne a adopté le nouveau texte du règlement intérieur conforme à la norme d'intervention du réseau concernant les Règlements Intérieurs des CCIT et CCIR adoptée en Assemblée Générale de CCI France 1^{er} décembre 2020.

Il reprend les principaux textes et les grands principes régissant les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Suite aux élections consulaires et à l'installation de la nouvelle mandature, il convient de modifier l'article 2-4-1, relatif à la composition du Bureau de la CCI de l'Yonne afin de tenir compte des nouvelles dispositions de modification de la composition de ce dernier comme suivant :

« Article 2-4-1 - Composition du bureau

Le bureau de la CCI est composé :

- *d'un président ;*
- *d'un vice-président industrie ;*
- *d'un vice-président commerce ;*
- *d'un trésorier et d'un trésorier adjoint ;*
- *de deux secrétaires.*

Le cas échéant, peuvent être élus 1 à 3 membres supplémentaires du bureau sur proposition de l'assemblée générale et sous réserve de l'autorisation de l'autorité de tutelle.

Si l'assemblée générale décide l'ajout de membres supplémentaires au bureau, sa délibération et la décision de l'autorité de tutelle feront l'objet d'annexes au présent règlement intérieur. »

Le texte de ce règlement intérieur devra faire l'objet d'une homologation par l'autorité de tutelle, conformément aux dispositions de l'article R712-6 du code du commerce.

Annexe 1 : Règlement intérieur de la CCI de l'Yonne au 23 mars 2022

DELIBERATION

VU le code du commerce et notamment les articles relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des CCI territoriales,

VU l'article R711-68 du code du commerce,

VU la norme d'intervention du réseau concernant les Règlements Intérieurs des CCIT et CCIR adoptée en Assemblée Générale de CCI France le 1^{er} décembre 2020,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en conformité le Règlement Intérieur de la CCI de l'Yonne avec les nouvelles modalités de configuration du Bureau,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau du 18 mars 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

ADOpte le projet de règlement intérieur de la CCI de l'Yonne dont le texte est annexé à la présente délibération,

MANDATE son Président pour en demander l'homologation à l'autorité de tutelle.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19	20	0	0

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à l'autorisation du Président à solliciter le Préfet de région pour compléter le bureau de la CCI de l'Yonne.

3.5 AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER LE PREFET DE REGION POUR COMPLETER LE BUREAU

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président explique que cette demande a déjà été faite par son prédécesseur, en fin d'année 2021 et refusée par le Préfet de Région. La Préfecture de Région a incité la CCI de l'Yonne à reformuler sa demande en mettant en exergue les deux arguments que sont :

- le renforcement de la parité des membres élus au sein du Bureau, c'est-à-dire une féminisation de la composition du Bureau,
- la nécessité de porter la spécificité locale de la transition économique du territoire.

Le Président met aux voix la délibération suivante.

DELIBERATION

VU

- Le Livre VII du Code de Commerce,
- Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
- L'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2022 ;

CONSIDERANT QUE

Le Bureau de la CCI de l'Yonne élu lors de l'Assemblée Générale d'installation de la nouvelle mandature le 25 novembre 2021 est composé de 7 membres : Président ; 2 vice-président ; Trésorier ; Trésorier Adjoint et 2 secrétaires.

En application de l'article R.711-13, la CCI nouvellement élue peut demander au Préfet de Région de l'autoriser à augmenter le nombre de membres au bureau dans une limite de trois pour tenir compte de particularités locales.

Cette demande doit faire l'objet d'une délibération d'assemblée générale prise lors de la séance d'installation ou à la séance suivante (celle de ce jour, le 23 mars 2022) et transmise au préfet qui prendra un arrêté ou notifiera sa réponse au président de la CCI. Cette décision préfectorale n'est valable que pour la durée de la mandature 2022-2026.

L'autorisation une fois notifiée à la CCI, l'Assemblée Générale peut procéder à l'élection de ces membres supplémentaires lors d'une séance ultérieure.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

- **PROPOSE** de renforcer le Bureau de la CCI de l'Yonne de 2 membres supplémentaires maximum,
- **AUTORISE** le Président de la CCI à transmettre cette décision au Préfet de Région pour autorisation.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19	20	0	0

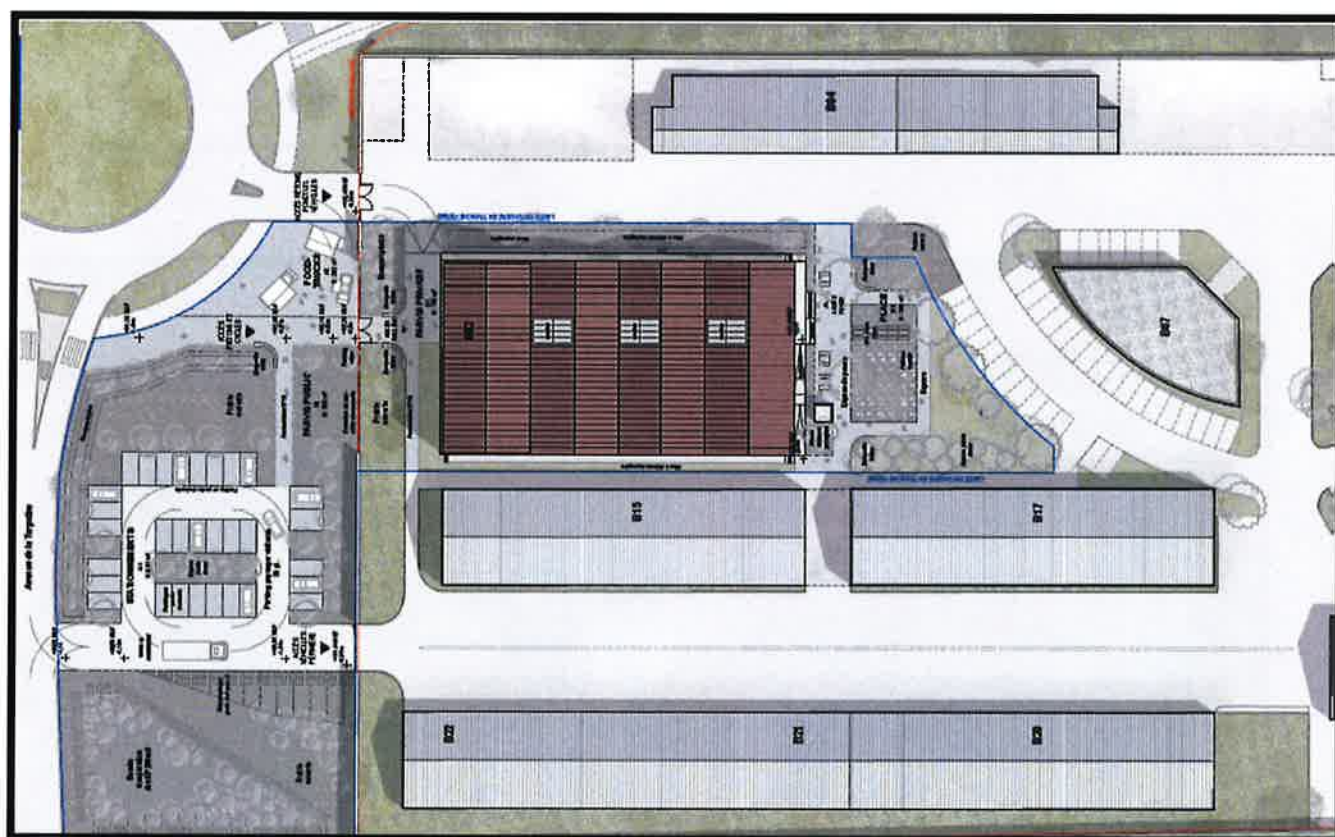
Thierry CADEVILLE, Président

Le Président propose de passer à la délibération relative au choix de l'architecte, dans le cadre du projet de réhabilitation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

3.6 PEPINIERE D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Thierry CADEVILLE, Président

Nous avons depuis l'année dernière fait appel à un assistant à maître d'ouvrage, un cabinet lyonnais, qui nous a aidés dans la définition de notre projet de réhabilitation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois. Dans la mesure où, certains bâtiments du site ont conservé une architecture assez particulière, nous nous sommes dit qu'il serait bien de faire d'un de ces bâtiments, le B2, le centre de vie de la Pépinière, un campus. Nous avons donc opté pour un concours d'architectes afin de conserver l'âme du bâtiment, ce qui aura un impact beaucoup plus intéressant sur le projet final.

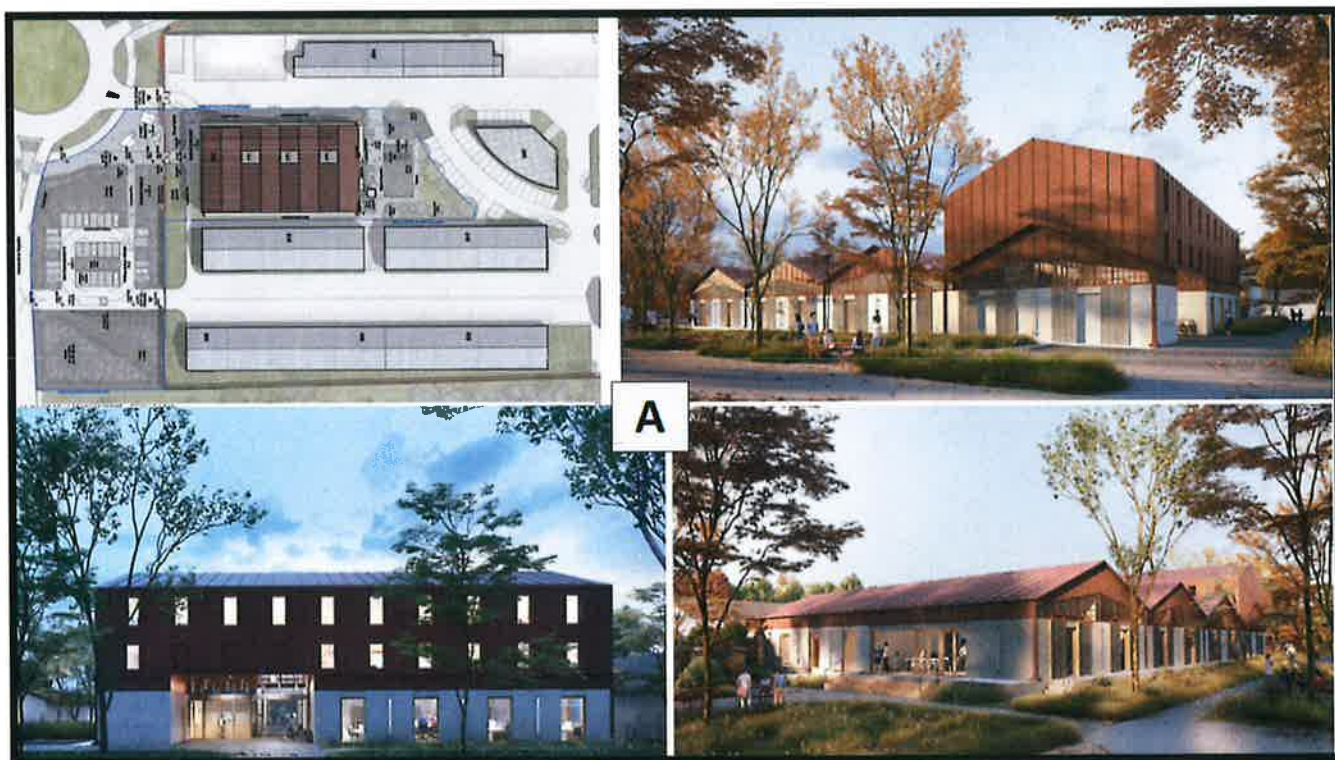




3.6 Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois Choix de l'architecte

Une procédure de concours d'architectes fixée par le Code de la commande publique :

- 2021 : Concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021.
- 4 octobre 2021 : sélection de 3 candidats
- 31 janvier 2022 : remise des offres par les 3 candidats
- 28 février : 2^e jury pour classer les 3 offres
- 14 mars : audition complémentaire des 2 premiers classés
- Validation du classement du jury en Bureau le 18 mars 2022



Exposé des motifs

La CCI de l'Yonne, en concertation avec les usagers de la Pépinière, a élaboré en 2021, un schéma Directeur Immobilier de modernisation de la Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois ayant pour objectifs de :

- Mettre à niveau les bâtiments dont une grande partie est vétuste
- Inscrire le site dans les objectifs de durabilité environnementale de baisse des besoins en énergie et de qualité de vie au travail
- Repenser les usages des locaux et leur fonctionnalité dans une logique d'attractivité et des nouveaux modes de travail.

Une première phase (2022-2023) de ce schéma directeur répond aux enjeux immédiats de :

- Valoriser l'image de la Pépinière (attractivité, fierté des résidents) mettant en valeur le patrimoine industriel et le caractère professionnel.
- Aménager le cœur du site comme espace de rencontre et convivialité.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2021.

3 candidats ont été sélectionnés pour concourir avec remise des offres au 31 janvier 2022.

Ce concours porte sur une tranche ferme composée de :

- La réhabilitation du grand bâtiment B02 (environ 1450 m² au sol) vétuste et donc peu occupé, qui hébergera l'accueil, le pôle formation et les espaces communs ou collectifs de la Pépinière.
- L'aménagement des espaces extérieurs et accès côté voie publique avec un parvis et une réorganisation des accès et circulations
- La démolition de plusieurs bâtiments peu utilisés et dont la réhabilitation serait trop onéreuse.

Une tranche optionnelle comprenant l'aménagement des espaces extérieurs et la reconstruction d'un bâtiment tertiaire.

La procédure de concours d'architectes est fixée par le Code de la Commande Publique. Elle comprend deux étapes :

- Une étape de concours durant laquelle sont réalisées la mise en concurrence et l'évaluation des projets par un jury composé d'au moins un tiers de personnalités et d'architectes indépendants. Le jury classe les projets et propose un ou des lauréats.
- Une seconde étape d'achat dans laquelle l'acheteur, la CCI, « choisit le ou les lauréats du concours au vu de l'avis des procès-verbaux et de l'avis du jury ». « L'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni concurrence préalables avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours ».

Le jury a admis à concourir 3 cabinets d'architecture.

Après analyse des offres, le jury du 28 février 2022 a classé les offres comme suit :

1. Projet A : K Architecture – PARIS
2. Projet C : HVR Architectes – NOYERS / SEREIN
3. Projet B : RHB Architectes – STRASBOURG

Le projet A est arrivé très largement en tête, mais à un coût supérieur à l'estimation effectuée par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet FLORES qui nous accompagne.

Une séance de questions par le jury aux 2 projets arrivés en tête a eu lieu le lundi 14 mars 2022.

Cette phase 1 du schéma directeur immobilier comporte deux étapes :

1. Un marché d'études : désignation de la Maîtrise d'œuvre et les marchés subséquents, objet principal de cette délibération.
2. Une phase suivante de travaux qui sera présentée à l'appréciation de l'Assemblée Générale lorsque l'architecte aura élaboré son projet détaillé et les éléments du permis de construire et de consultation des entreprises, ainsi que l'acquisition possible du terrain devant la pépinière à vocation de parvis et parking.

BUDGET PREVISIONNEL

1. PHASE ETUDES INGENIERIE

Diagnostics programme concours d'architectes	150.000 €
Ingénierie de Maitrise d'œuvre (base)	390.000 €
Missions annexes OPC + SPS + Contrôle Technique	160.000 €

→ **Total phase études :** 700.000 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Etat (FNADT + Fonds friches) phase études	150.000 €
Collectivité territoriales (CAA + Conseil Régional) Etudes	100.000 €

→ **Total recettes phase études** 250.000 €

2. PHASE TRAVAUX

Démolitions – désamiantage	600.000 €
VRD	275.000 €
Construction aménagement bâtiment	2.540.000 €
Parking – espaces extérieurs	320.000 €

→ **Total phase travaux** 3.735.000 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Etat fonds friches	560.000 €
Etat FNADT travaux	600.000 €
Collectivités (Conseil Régional et CAA)	500.000 €

→ **Total recettes phase travaux** 1.660.000 €

3. BUDGET GLOBAL : PHASE ETUDES + PHASE TRAVAUX

Coût prévisionnel	4.435.000 €
Recettes prévisionnelles	1.910.000 €
<i>(Sous réserve d'accord des demandes de subventions)</i>	

DELIBERATION

CONSIDERANT :

- La délibération de l'Assemblée Générale du 16 mars 2021, n°2021/02 - Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois : projet de réaménagement approuvant le Schéma Directeur de rénovation de la Pépinière et autorisant le Président à lancer les études et le concours de Maitrise d'œuvre pour la 1^{re} phase du projet.
- L'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 8 février 2022,
- Le choix des Jurys de concours de maîtrise d'œuvre des 28 février et 14 mars 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

APPROUVE le classement proposé par le jury,

DONNE pouvoir au Président pour finaliser et signer le marché : à savoir négocier et signer le marché d'études et de Maitrise d'œuvre avec le ou les lauréats et les marchés subséquents d'ingénierie et d'études,

APPROUVE le budget prévisionnel,

AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions pour le marché d'études et pour les futurs marchés de travaux.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIVIT :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19	20	0	0

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à la sortie du domaine public, de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre, formalité préalable et nécessaire à sa cession.

3.7 CESSION DE L'HOTEL CONSULAIRE D'AUXERRE : SORTIE DU DOMAINE PUBLIC

Jérôme MAYEL, Directeur Général

DELIBERATION

VU

- Le Livre VII du Code de Commerce,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques et particulièrement ses articles L.2141-1, L.2141-2 et L.3112-4,
- Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
- L'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2022 ;

CONSIDERANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est appelée à changer l'implantation de son siège administratif et de ses services centraux par l'aménagement de l'immeuble 60 Avenue Vauban à Auxerre et donc à quitter les locaux qu'elle occupe et dont elle est propriétaire à Auxerre, 26 rue Etienne Dolet, il convient de procéder aux opérations exigées par les règles de la domanialité publique.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

CONSTATE la désaffectation à terme de l'immeuble et des tènements sis à Auxerre 26, Rue Etienne Dolet cadastrés section AZ 1, parcelles n° 194, 252, 259 et 191 de sa fonction de siège de la CCI de l'Yonne,

FIXE le terme ultime de la désaffectation au 31 décembre 2023 en raison de la durée de l'opération immobilière destinée à accueillir le nouveau siège administratif de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

PRONONCE le déclassement du domaine public à terme desdits immeubles attenants concomitamment à leur désaffectation,

DONNE pouvoir au Président pour tous les actes afin de réaliser la désaffectation et le déclassement de l'immeuble et de ses dépendances.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19	20	0	0

Le Président remercie les élus pour leur vote et propose de passer à la délibération relative à la cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre.

3.8 CESSION DE L'HOTEL CONSULAIRE D'AUXERRE

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

L'assemblée Générale de la CCI de l'Yonne du 15 octobre 2021 a donné pouvoir au Président de négocier avec les acquéreurs potentiels de l'Hôtel Consulaire.

Le produit de cette cession servira d'effet de levier pour financer les nouveaux investissements de la CCI ainsi que le déménagement d'une partie des services de la CCI (Secrétariat Général, Service Création/Formalités et Appui aux Entreprises) vers le 60 Avenue Vauban à Auxerre et d'autre part du pôle formation et de la Direction Equipement et Territoires sur la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

Suite à de nombreux échanges avec la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, l'Etablissement Public Foncier du Doubs Bourgogne Franche Comté, dont c'est la vocation, souhaite se porter acquéreur de l'immeuble composé des parcelles AZ 191-194-252 et 259, support de l'Hôtel Consulaire et de ses parkings du 26 Rue Etienne Dolet à Auxerre.

DELIBERATION

CONSIDERANT la lettre d'intention d'acquisition de l'Hôtel Consulaire adressée par le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au Président de la CCI de l'Yonne le 8 juillet 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI Régionale Bourgogne-Franche-Comté du 8 juillet 2021,

CONSIDERANT la délibération n°2021/09 adoptée par l'Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne du 12 juillet 2021, approuvant le transfert du Service Général de l'hôtel consulaire,

CONSIDERANT la délibération n°2021/12 adoptée par l'Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne du 15 octobre 2021, autorisant le Président de la CCI de l'Yonne à négocier avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois les termes de la cession de l'Hôtel Consulaire d'Auxerre,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne du 28 septembre 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 18 mars 2022,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

AUTORISE le Président à signer une promesse de vente valable jusqu'au 30 octobre 2022 de l'ensemble de l'immeuble Hôtel Consulaire de la CCI Yonne sise 26 rue Etienne Dolet à Auxerre, composé d'un bâtiment à usage de bureaux de 4 000 m² environ et le parking privatif sur les parcelles AZ 191, AZ 194, AZ 252 et AZ 259 pour un prix de 3.000.000 € au profit de l'Etablissement Public Foncier du Doubs Bourgogne Franche-Comté,

AUTORISE le Président à constater la vente par acte authentique dès que la demande en sera faite et que les conditions suspensives auront été levées notamment les droits de préemption et le déclassement du domaine public du bâtiment actuellement siège de la CCI, étant précisé qu'un bail précaire au profit de la CCI sera établi de la date de la vente jusqu'au 30 décembre 2023.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS 20	QUORUM 19	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Le Président propose de passer à la délibération relative à l'adoption de la Charte d'éthique et de déontologie des CCI.

3.9 ADOPTION DE LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES CCI

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

Par la rédaction d'une charte, les Chambres de Commerce et d'Industrie réaffirment et formalisent une pratique courante et déjà ancienne des valeurs fondamentales qui s'attachent à la nature des assemblées consulaires, ainsi que les principes qui en découlent.

La présente Charte d'éthique et de déontologie s'applique à l'ensemble des Membres de l'institution Consulaire.

L'éthique d'un corps constitué comprend les principales valeurs qui lui servent de référence pour ses actions.

La déontologie est l'ensemble des règles fondamentales de bonne conduite que tout le corps constitué s'impose de respecter dans l'exercice de ses activités.

Dans notre société qui prône le principe de la libre entreprise, auquel nous sommes attachés, et tend vers une certaine « dérégulation », l'éthique et la déontologie prennent une importance renouvelée.

L'existence et la diffusion d'une Charte formelle d'éthique et de déontologie amplifient la valeur des engagements de l'institution qui s'en dote et marquent le souci de l'intérêt général.

La participation à l'institution consulaire suppose l'adhésion libre, pleine et sincère aux principes régissant l'institution ainsi qu'aux valeurs, principes et dispositions édictés dans la présente Charte d'éthique et de déontologie.

Un exemplaire de la présente Charte sera remis à tous les Membres élus et associés contre signature d'un récépissé et annexé au règlement intérieur de la CCI de l'Yonne.

Annexe 2 : Charte d'éthique et de déontologie des CCI

DELIBERATION

CONSIDERANT la Charte d'éthique et de déontologie des CCI territoriales et régionales et de CCI France, adoptée par CCI France le 14 mars 2017,

CONSIDERANT le règlement intérieur de la CCI de l'Yonne, en son chapitre 7, section 1, relatif à « La Charte d'éthique et de déontologie »,

CONSIDERANT, l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 8 février 2022,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

DECIDE d'adopter la Charte d'éthique et de déontologie des Chambres de Commerce et d'Industrie.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :				
NOMBRE DE VOTANTS 20	QUORUM 19	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Le Président propose de passer à la dernière délibération relative au recueil de signalements des lanceurs d'alerte.

3.10 RECUEIL DE SIGNALEMENTS DES LANCEURS D'ALERTE

Thierry CADEVILLE, Président

Exposé des motifs

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2), en son article 8 III, instaure l'obligation pour les personnes morales de droit publics d'au moins 50 agents, de mettre en œuvre des procédures appropriées de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels.

Ces lanceurs d'alertes sont définis par la loi comme toute personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance ».

Sont exclus de cette procédure de recueil les éléments couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client.

Les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'organiser une procédure de recueil d'alertes éthiques s'exposent à des contrôles de la part de l'Agence française anticorruption

Il revient donc à la CCI de l'Yonne de désigner un référent chargé de recueillir les alertes et de définir les modalités selon lesquelles le signalement pourra être déposé et examiné.

La CCI de l'Yonne propose de confier cette mission à Jérôme MAYEL, Directeur Général de la CCI de l'Yonne.

La saisine du référent alerte éthique sera opérationnelle à compter du 23 mars 2022.

La procédure de recueil des signalements, jointe au dossier de séance, devra faire l'objet d'une large diffusion aux personnes concernées (agents et collaborateurs extérieurs ou occasionnels).

Le référent exercera cette nouvelle mission en toute indépendance et sera soumis à la discrétion et au respect du secret professionnel.

Annexe 3 : Procédure de recueil des signalements de lanceur d'alerte CCI Yonne.

DELIBERATION

VU la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin 2, en son article 8 III,

CONSIDERANT le règlement intérieur de la CCI de l'Yonne en ses articles 7.3.1 et 7.3.2, relatifs à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte,

CONSIDERANT la procédure relative aux signalements émis par les lanceurs d'alerte de la CCI de l'Yonne, jointe à la présente délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 18 mars 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 23 mars 2022,

ADOpte cette procédure pour la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives au recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte et désigne Jérôme MAYEL, Directeur Général, en qualité de référent des lanceurs d'alerte.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIV :

NOMBRE DE VOTANTS	QUORUM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	19	20	0	0

Le Président remercie les membres élus pour leur confiance.

Les délibérations ayant toutes fait l'objet d'un vote, il propose à présent de passer aux informations.

4. INFORMATIONS

4.1 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Régulièrement, nous sommes sollicités pour désigner des représentants de la CCI de l'Yonne, appelés à participer à des réunions ou groupes de travail organisés par des organismes départementaux, régionaux ou nationaux.

Lors de chaque assemblée générale, nous vous ferons part de ces nouvelles désignations.

Annexe 4 : Tableau des représentations de la CCI de l'Yonne dans les structures extérieures

4.2 MISE A JOUR DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Lors de l'Assemblée Générale d'installation, nous vous avons présenté les délégations de signature du Président et du Trésorier aux collaborateurs de la CCI de l'Yonne et aux élus.

Aujourd'hui nous devons vous informer des ajustements que nous avons opérés, concernant la modification des plafonds d'engagements de dépenses des cadres de la CCI.

Vous trouverez dans vos dossiers le tableau des délégations de signature et les modifications apportées surlignées en jaune.

Annexe 5 : Tableau des délégations de signature du Président et Trésorier de la CCI de l'Yonne

4.3 MISE A JOUR DES REGIES DE CAISSE

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Nous disposons de régies de caisse sur trois sites de la CCI, pour l'encaissement de faibles montants liés à nos prestations :

- La Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois,
- L'Hôtel Consulaire d'Auxerre,
- Le Village d'entreprises du Sénonais

Suite à plusieurs départs en retraite nous avons dû nommer de nouveaux régisseurs.

Vous trouverez le tableau des régies de caisse, ci-dessous :

Sites	Nom du ou des régisseur(s)	Montant maximum par paiement	Montant du fond de caisse	Seuil maximum d'encaisse	Intitulé de la régie
HOTEL CONSULAIRE D'AUXERRE	Muriel CHAUMARD Annie BETRON	1000 €	200 €	1000 €	Prestations facturées au titre du CFE Cartes de commerçants ambulants Cartes d'agents immobiliers
VILLAGE D'ENTREPRISES DU SENONAI	Séverine GALLAUD Sophie BORDELLOT	1000 €	200 €	1000 €	Prestations Formation Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Prestations liées aux formalités Cartes de commerçants ambulants Cartes d'agents immobiliers Encaissements de cautions ou loyers
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS	Corinne TEISSIER Karine NICE	1000 €	200 €	1000 €	Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Encaissements de cautions ou loyers

Annexe 6 : Tableau des régies de caisse de la CCI de l'Yonne

4.4 ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE MANDATURE DE LA CCI DE L'YONNE

Thierry CADEVILLE, Président

Le contrat de mandature, en cours de finalisation, vous sera présenté lors de l'Assemblée Générale du 12 mai prochain, accompagné du rapport d'activité de l'année 2021. Il est important, en tant qu'élus, que vous disposiez de chiffres assez précis sur l'activité de notre CCI.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Ce contrat reprendra l'ensemble du travail que vous avez réalisé lors des différents séminaires, et notamment les valeurs que vous avez identifiées : Proximité - Engagement - Confiance.

Les axes du contrat reprendront les trois piliers d'activités historiques de la CCI que vous avez validés lors du séminaire :

- 1. La formation,*
- 2. Les Hôtels et Pépinières d'entreprises*
- 3. L'appui et le service général*

Jérôme MAYEL invite Hervé AUBERGER à parler du versement de la taxe d'apprentissage.

4.5 VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Hervé AUBERGER, Directeur Emploi-Formation

La taxe d'apprentissage est le seul impôt sur lequel les entreprises ont un pouvoir de décision en terme d'affectation. Nous invitons les élus à affecter cette taxe à notre Ecole de Commerce et de Gestion de Sens.

Ces fonds serviront à maintenir des frais de scolarité abordables pour les élèves et à investir dans de nouveaux outils pédagogiques.

Les entreprises peuvent verser cette taxe jusqu'au 31 mai 2022.

Thierry CADEVILLE, Président

Lors du séminaire avec les élus, nous avons parlé du projet d'adjoindre un Master en deux ans pour l'EGC de Sens. Avons-nous avancé sur cette question ?

Hervé AUBERGER, Directeur Emploi-Formation

Le réseau national EGC travaille sur le développement d'un nouveau Master, déjà mis en œuvre par la CCI Paris-Ile-de-France. Ce cursus se généralisera progressivement dans les EGC de toute la France.

Avant d'intégrer ce Master à notre offre de formation, nous étudions tous les aspects financiers et organisationnels qu'il implique de mettre en place.

Dans ce but, nous avons intégré le site de l'AMPHI, afin de bénéficier d'un cadre de travail qualitatif et d'une visibilité plus importante.

Thierry CADEVILLE, Président

Notre priorité est de renforcer les effectifs de l'EGC, pour passer à un peu plus de dix étudiants par promotion. Il y a peu de possibilités pour faire des études supérieures, au-delà d'un BAC+3 dans l'Yonne. Nous n'avons pour le moment qu'un Master en deux ans.

Lors des assises locales de l'enseignement supérieur, à Sens, nous avons débattu du problème de l'absence de diplômes supérieurs sur notre territoire qui condamne les étudiants à partir à Paris ou Dijon, avec tout ce que cela implique en terme de frais et de surcoût pour les familles, sans compter qu'une grande partie de ces étudiants ne reviennent pas dans l'Yonne après leurs études.

Développer la formation supérieure dans l'Yonne c'est aussi permettre à nos entreprises de trouver des cadres demain, qui seront connaisseurs du territoire et chercheront un travail là où ils ont suivi leur scolarité. Cela fait partie des axes de développement majeurs pour la CCI de l'Yonne.

Hervé AUBERGER, Directeur Emploi-Formation

Développer ce type de niveau de formation dans l'Yonne permet d'être plus attractif. Nous avons une évasion conséquente des étudiants lcaunais vers les grandes villes.

Or, nous sommes capables d'attirer des étudiants, notamment de Seine-et-Marne, car nous devenons très compétitifs grâce au cadre de formation très qualitatif et aux coûts de formation très abordables que nous proposons.

Ce Master nous permettra d'attirer des étudiants de bien plus loin. C'est très intéressant pour notre département.

Thierry CADEVILLE, Président

Notre EGC a déjà le mérite de permettre aux étudiants qui en suivent les cours de poursuivre au travers des concours passerelles vers des écoles de commerce comme Troyes et Dijon.

5. ACTUALITES

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Jérôme MAYEL présente trois évènements à venir, organisés par la CCI de l'Yonne ou en partenariat.

1. Le Club des dirigeants : le 25 mars 2022, à 18h, dans les locaux de l'AMPHI à Sens

L'objectif de ce club est de générer et développer des réseaux et des échanges entre les entreprises. Jean-Pierre LANTERNIER, conseiller formation à la CCI, anime le club des dirigeants, qui se réunit régulièrement.

Le 25 mars prochain, quatre chefs d'entreprises témoigneront de leur cursus et de leurs réussites originales et inspirantes :

- *Stéphanie SAINT et Jonathan FRANCOIS, dirigeants de Psyvidéo Prestige à Brannay*
- *Mai-Lan NOWAK, dirigeante d'Ambio propreté à Auxerre*
- *Ned CEKIC, dirigeant de Need-Robotics à Sens*
- *Sébastien DELAMOTTE, dirigeant de Stores menuiseries à Sens*

2. Mise en collaboration de compétences et de besoins sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Cette démarche d'EIT fait partie d'une démarche globale d'accompagnement de la transition écologique, de décarbonisation de l'économie et de la transition écologique, organisée dans chaque Communauté de communes.

La logique de l'EIT peut se résumer par : « Mes déchets peuvent être vos ressources ». Nous pouvons ensemble avoir des besoins partagés en terme de formations ou d'emplois.

La démarche vise à réunir autour d'une table une dizaine de chefs d'entreprises implantés dans une zone géographique donnée en appliquant une méthode déterminée, afin qu'ils puissent échanger sur leurs besoins, leurs ressources et leurs difficultés et trouvent des synergies, des solutions locales, notamment grâce à leur complémentarité et leur proximité géographique.

Nous avons déjà organisé ces démarches d'EIT dans le Sénonais, le Jovinien, le Migennois, l'Auxerrois, et le Tonnerrois. Nous lançons cette démarche pour la première fois sur le territoire de la Communauté de communes Serein-Armanche, en collaboration avec et le Syndicat des Déchets Centre Yonne (SDCY), le 29 mars à Saint-Florentin. Je vous invite à en parler aux entreprises de ce territoire.

Je tiens à souligner que la CCI de l'Yonne joue pleinement son rôle en amenant les entreprises d'un même territoire à se rencontrer, se découvrir et travailler ensemble avec intelligence. La proximité est une valeur que vous avez choisie et que vous défendrez tout au long du mandat.

Thierry CADEVILLE, Président

Nous avons été invités par les LABORATOIRES MACORS à Monéteau, à participer à une opération d'EIT. Cette entreprise génère beaucoup de carton d'emballage et de suremballage. Ces emballages prennent beaucoup de place. Or, c'est un matériau presque recyclable à 100%, mais qu'il faut aller chercher, le mettre en balles et le compacter. Je connais bien ce métier, donc je sais qu'il y a un cycle efficace mais long et coûteux, facture carbone à l'appui, car cela voyage par camion. Grâce à cette démarche d'EIT, une société a trouvé que ces suremballages convenaient à leurs besoins et viennent les chercher régulièrement aux LABORATOIRES MACORS qui se contentent de les mettre dans des rolls. La rotation permet de les réutiliser sans avoir à passer par la filière du carton. Avec ce type de matériaux, en prenant quelques précautions, c'est une démarche qui peut être mise en place assez facilement et qui est pourtant très vertueuse.

3. Réunion cyber-sécurité

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Le 14 avril prochain, à 18h00, au Village d'entreprises du Sénonais, l'Association des Femmes chefs d'entreprises de l'Yonne et la CCI de l'Yonne organisent une réunion d'information sur le thème de la cyber-sécurité.

Ces deux heures d'intervention seront animées par la section opérationnelle de lutte contre la cyber criminalité, de la gendarmerie nationale, de.

Il s'agit d'un sujet éminemment contemporain qui montera en puissance au fil des mois. Nous avons eu l'occasion d'accueillir dans nos locaux, en présence de plusieurs membres élus, les nouveaux gendarmes du département pour deux sessions d'information. La lutte contre la cyber-criminalité est actuellement une de leur préoccupation majeure.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président invite Ghislaine MOREAU et Marc MANDRAY, présents aux réunions, à faire un retour sur leurs échanges avec les gendarmes.

Ghislaine MOREAU

Avec Emmanuel DUBOIS et Marc MANDRAY, nous avons assisté aux deux sessions d'information. La demande de rapprochement entre les entreprises et l'ensemble des membres la gendarmerie.

Ils ont émis le besoin de mieux connaître les entreprises, de savoir exactement où sont les pièces sensibles, les entrées sensibles, ce qu'il peut se passer et quelles sont les personnes aptes à intervenir. C'était un échange très intéressant.

Thierry CADEVILLE, Président

Un dispositif est en train d'être mis en place avec les commerces et la possibilité d'envoyer des SMS directement à la gendarmerie qui relaye en cas de cambriolages. C'est une chaîne qui semble donner de bons résultats.

Marc MANDRAY

Nous réinstaurons le dispositif « Alerte SMS » créé il y a quelques années. Je rencontre le major en charge de ce domaine, au mois d'avril pour travailler sur ce sujet et échanger sur les liens que nous pouvons entretenir avec la gendarmerie.

Nicolas GARNERONE

Je souhaitais vous faire part de mon expérience, car j'ai subi une cyberattaque au mois de novembre. Suite à ce préjudice, je suis allé à la gendarmerie déposer plainte car mon entreprise est assurée contre les cyber-attaques.

Or, sachez que l'assurance reprend le procès-verbal de la gendarmerie et que selon ce que vous dites, vous pouvez être pénalisé sur la prise en charge des dommages par l'assurance. Aussi, je vous conseille vivement de vous faire accompagner par un expert pour répondre aux questions.

La police judiciaire de Paris qui m'a contacté m'a appris que la France ne dispose que de deux policiers spécialisés dans ce domaine.

Aujourd'hui je suis toujours en cours de négociation avec l'assurance.

Thierry CADEVILLE, Président,

Le Président invite les élus présents dans la salle ayant subi une cyberattaque à se manifester.
Sept entrepreneurs de l'assemblée ont fait face à une attaque.

Le Président remercie Nicolas GARNERONE pour son intervention et accueille les représentants de l'entreprise EDF.

6. INTERVENTION DE DELPHINE EISBRENNER ET FREDERIC MARASCIA - EDF

Thierry CADEVILLE, Président

Depuis le début de l'année, l'énergie est un souci constant pour les chefs d'entreprise et l'actualité internationale ne fait qu'attiser les inquiétudes. Nous avons des chefs d'entreprises très impactés, notamment en raison de l'augmentation exponentielle du prix de l'électricité, qui met en péril leurs comptes d'exploitation.

Frédéric MARASCIA,

Merci Monsieur le Président,

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes venus vous présenter une actualité très dense sur le thème des marchés de l'énergie.

Notre présentation s'articulera de la façon suivante :

- A. La détermination des prix de l'électricité,*
- B. L'influence des commodités sur les marchés de l'énergie,*
- C. La situation en Europe et la crise Ukrainienne*
- D. Les solutions.*

Avant cela, nous allons nous présenter brièvement.

Delphine EISBRENNER,

Bonjour,

Je suis directrice commerciale sur les départements de l'Yonne, de la Nièvre et une partie de la Côte d'Or. Nous sommes basés depuis peu à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois. Notre équipe de quatre commerciaux se partage des clients très variés : entreprises industrielles, tertiaires, collectivités.

Mon rôle auprès des clients est principalement la vente d'électricité et de gaz, mais aussi, de plus en plus, l'accompagnement vers les services énergétiques, les bornes électriques et l'énergie photovoltaïque.

Frédéric MARASCIA,

Je suis directeur du développement territorial de la Région Bourgogne, pour EDF. Vous connaissez certainement EDF le producteur, il y a la partie distribution et ENEDIS pour le transport plutôt local. Nous sommes tous les deux rattachés à EDF, dans sa branche commerciale, l'entité qui génère les offres commerciales, les factures et les accompagnements autour des services énergétiques.

A. Pourquoi le prix de l'électricité a une très forte tendance à la hausse ?

Le prix de l'électricité a une tendance à la hausse car, le prix des marchés de l'énergie est indexé sur le dernier moyen de production mis en route pour produire le dernier kilowattheure, lorsque nous sommes sur des périodes de pointe, sur les différents secteurs. Or, souvent, le dernier moyen de production appelé est le gaz. Automatiquement, la hausse du prix du gaz fait augmenter le prix de l'électricité.

Les tarifs de ces deux énergies sont corrélés car, jusqu'il y a encore peu de temps, le prix du gaz naturel était relativement stable et pour beaucoup d'analystes et de financiers il était cohérent de prendre cette base de repère.

B. L'influence des commodités sur les marchés de l'énergie

Delphine EISBRENNER,

Parmi les commodités, qui sont les fondamentaux qui déterminent et qui sont corrélés au prix de l'électricité, il y en a une qui est très importante et qui a un impact de plus en plus prégnant sur les prix : c'est le taux de CO2.

Pour faire simple, cela correspond à l'achat de certificats pour avoir le droit d'émettre du CO2, le droit de polluer. Il y a encore peu de temps, la tonne de CO2 coûtait 7,5 €. Cela avait un impact très faible sur le prix de l'électricité et du gaz.

Pour que les certificats aient vraiment un impact sur la consommation et par conséquent sur l'environnement, la Commission Européenne a décidé d'augmenter le prix de ces certificats en réduisant leur nombre. L'impact est non négligeable, car à chaque fois que la tonne de CO2 augmente d'un euro, le prix du mégawattheure d'électricité augmente de 50 centimes et le prix du gaz de 80 centimes. Actuellement la tonne de CO2 coûte 60€.

Nous ne pourrons jamais redescendre à des prix comme nous avons connu dans le passé, car la volonté de la Commission Européenne est que le prix des certificats ne descende plus en dessous de 60 € la tonne. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais c'est la réalité.

Thierry CADEVILLE, Président

Est-ce que cela signifie que le prix de l'électricité rejoint le prix de l'essence en matière de taxe sur le prix ?

Delphine EISBRENNER,

Cela fait partie des taxes supplémentaires que nous payons sur l'électricité. Cette taxe est masquée dans le prix du kilowattheure. En plus des taxes comme la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), ou la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) qui sont des taxes, taxées par la TVA.

Autre commodité qui a un gros impact sur les prix de l'électricité, c'est le gaz car les derniers moyens de production mis en route sont souvent les centrales thermiques à flamme qui fonctionnent au gaz ou au charbon.

En un an, le prix du gaz a été multiplié par quatre. Ceux qui ont des contrats avec des prix fixes et des échéances lointaines peuvent être rassurés, le prix n'évoluera pas jusqu'à l'échéance du contrat.

Le prix de l'électricité a beaucoup augmenté car la reprise économique post-COVID a généré une brusque augmentation de la demande de gaz.

Nous ne sommes pas producteurs de gaz et donc nous devons avoir du stock pour alimenter les clients l'hiver, à la période où la demande est la plus forte. Nous ne pouvons pas augmenter la taille des gazoducs qui nous alimentent, c'est pourquoi, au printemps et en été nous remplissons les stocks qui nous permettent de nous approvisionner le reste de l'année. Or, aujourd'hui, nous disposons de stocks historiquement bas car les prix étaient très élevés et ceux qui gèrent les stocks attendaient que les prix baissent pour acheter. Mais les prix n'ont pas baissé. L'année dernière, nous n'avons pas eu un hiver très froid, mais très long et nous avons chauffé très longtemps.

Le conflit en Russie et en Ukraine a fortement aggravé les choses. Nous y reviendrons.

Il faut savoir que malgré tous les efforts que nous faisons pour moins consommer, notre consommation de gaz augmente de 3% chaque année. Tous les 24 ans, nous doublons notre consommation de gaz. Nous avons cette problématique de ne pas être producteur et dépendant des importations.

Les importations se font par deux systèmes : soit par gazoducs, de gros tuyaux qui viennent de Norvège et de Russie, soit par des méthaniers qui sont des bateaux qui transportent le gaz sous forme liquide. Le gaz arrive dans des ports où il faut le regazéifier pour pouvoir le distribuer dans des centres.

Nous ne pourrions pas augmenter cette arrivée de gaz rapidement car nous avons peu de port méthanier en France, et ces derniers sont au maximum de leur capacité. La construction de ce type de port nécessite au moins trois ans de travaux.

Le pic gazier européen a été atteint en 2004 et 2017 pour la Norvège. C'est-à-dire que nous avons atteint le pic de production de gaz et les gisements commencent à s'épuiser d'année en année. Or, comme ce n'était pas rentable de chercher de nouveaux gisements, car le gaz n'était pas cher, il n'y a pas eu d'investissements dans les années passées pour trouver de nouveaux gisements gaziers.

Toutes ces problématiques font que mécaniquement les prix augmentent.

En revanche, plusieurs raisons peuvent faire baisser le prix du gaz dans les mois à venir :

- Le fait que la Chine se confine à nouveau va générer une baisse de la demande. Pour combien de temps et dans quelle mesure ? Nous ne le savons pas.*
- Les beaux jours qui reviennent vont faire baisser la demande ce qui peut engendrer une baisse des prix.*
- La Norvège a annoncé une hausse de sa production. L'augmentation de la quantité de gaz disponible peut faire baisser les prix.*

C. La situation en Europe et la crise Ukrainienne

Frédéric MARASCIA,

En 2021, le prix du gaz a fortement augmenté en raison de la reprise économique post-COVID, car la demande était très importante.

Aujourd'hui, la crise Ukrainienne impacte beaucoup le prix de l'énergie pour plusieurs raisons :

- la guerre va impliquer une diminution du flux entre la Russie et le reste de l'Europe,*
- le risque d'attaque terroriste,*
- le risque de destruction accidentelle du pipeline qui traverse l'Ukraine,*
- la Russie pourrait interrompre ses flux de gaz vers l'Europe de manière délibérée,*
- les risques d'embargo, car nous sommes en pleine campagne présidentielle et les différents candidats ont chacun une position sur ce sujet.*

L'Allemagne a annoncé chercher à supprimer ses importations de charbon Russe d'ici l'automne. En France, nous ne sommes dépendants du gaz Russe qu'à hauteur de 17-20%, alors que l'Allemagne est dépendante à 40%-50%. Le fameux modèle Allemand « gaz et renouvelable » est en train de voler en éclat.

Il n'est pas inconcevable que les flux de gaz venant de la Russie soient interrompus pendant une période.

Aujourd'hui nous avons des informations qui ne sont pas alarmistes. Mais, nous sentons que la France regarde toutes les possibilités, au plus haut niveau, pour transférer cette partie de gaz venant de Russie sur un autre moyen, dans un délai court.

Emmanuel DUBOIS,

Ce matin, le Président de l'entreprise TOTAL disait que l'arrêt de l'approvisionnement en gaz avec la Russie est une illusion, car c'est une relation contractuelle et que sortir du contrat coûterait beaucoup trop cher. Entre la bienséance et le bien-pensant, dans la réalité économique des choses ce n'est pas comme ça que les choses se passent.

Globalement, il n'y aura pas de pénurie de matière, sauf si la Russie prend l'initiative de cesser son approvisionnement. Or, elle n'a aucun intérêt à prendre cette décision. Ce ne sont pas des contrats qui peuvent être arrêtés, même par une volonté éthique ou morale de ne pas travailler avec la Russie.

Thierry CADEVILLE, Président,

Les exportations de gaz représentent 700 millions de dollars par jour.

Frédéric MARASCIA,

Nous avons des acteurs impliqués en Russie. TOTAL a des enjeux très importants en Russie et a annoncé une réduction des importations de pétrole, mais pas de gaz.

L'idéal serait d'avoir une continuité de fourniture gaz provenant de Russie, car lorsqu'on est dépendant, même à 17-20%, on ne peut pas trouver d'autres solutions immédiates. L'industrie ne peut pas se passer de gaz naturel.

Shell pour cesser ses activités en Russie n'a pas hésité à faire un chèque de 25 milliards de dollars. Nous sommes face à des acteurs économiques qui disposent de beaucoup de moyens.

Delphine EISBRENNER,

Je ne pense pas que TOTAL casse le contrat avec la Russie de sa propre initiative. En revanche, si demain l'Etat Français décide un embargo sur la Russie nous serons contraints. Le cas s'est déjà produit en Iran.

Emmanuel DUBOIS,

C'était un cas de force majeure, une décision d'Etat qui dédouanait les entreprises de toutes obligations contractuelles.

Delphine EISBRENNER,

De même qu'économiquement, Vladimir Poutine n'a pas intérêt à arrêter les exportations de gaz. Mais nous le savons instable et il peut décider de fermer les vannes malgré l'impact économique pour la Russie.

Marc MANDRAY,

Nous parlons d'indexation, quel serait le prix de l'électricité s'il n'était pas indexé sur le gaz ? Quel serait l'impact sur l'économie ?

Frédéric MARASCIA,

Nous estimons le prix de l'électricité sortie centrale entre 50 € et 60 € du mégawattheure. Ce matin, le marché été à 190 €, presque 200 € pour 2023, mais on ne gagne pas trois fois plus.

Je peux vous assurer que l'année 2022 va être très compliquée pour EDF. Nous n'avons jamais eu autant de visibilité sur le long terme grâce aux propos du Président de la République qui a annoncé vouloir relancer la filière du nucléaire. Néanmoins, à court terme, EDF se trouve dans une situation catastrophique.

Isabelle FROMENT-MEURICE

Avant de travailler à l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne (ADTY), j'ai passé 17 ans chez ENGIE et négocié des contrats de gaz avec la Russie.

Dans les solutions alternatives présentées ici, il manque une solution. Nous la connaissons, nous sommes assis sur un tas d'or mais nous ne voulons pas l'exploiter. Nous disposons d'une grande quantité de gaz de schiste. Nous avons une solution, mais nous ne la mettons pas en œuvre car le procédé d'extraction est interdit.

La Pologne exploite le gaz de schiste, même si elle en exploite peu car elle n'en a pas beaucoup.

Je tiens à le dire, car c'est une action politique. Nous avons décidé de ne pas l'exploiter car nous avons une certaine conception de l'écologie. Nous pouvons avoir une conception plus progressiste en agissant sur deux problèmes :

- *Le stockage de l'énergie,*
- *La possibilité d'exploitation de certaines sources d'énergie propre, dont le gaz de schiste.*

C'est une énergie carbonée, elle est finie, mais elle permet d'avancer sur d'autres pistes, en attendant des solutions notamment dans le domaine du stockage de l'énergie.

Aux États-Unis, il n'existe pas d'autorité de contrôle relatif au mode de production. Les propriétaires de la terre sont également propriétaires du sous-sol et cela entraîne beaucoup de dérives.

En France, nous avons un code des mines très efficace. Je ne dis pas que c'est la solution, mais je pense que nous ne devons pas nous interdire d'y réfléchir. Nous avons fermé le dossier et nous ne le rouvrirons pas, sauf en cas de besoin urgent en gaz. Je vous rappelle que les autres pistes d'approvisionnement en gaz sont le Katar et l'Algérie.

Emmanuel DUBOIS,

Nous avons créé quelque chose d'inégalitaire car d'un pays à l'autre les règlements sont différents, les énergies différentes. Nous nous trouvons dans un schéma, selon une pseudo écologie qui ne fait que pénaliser les entreprises. Nous pouvons nous passer de certaines choses, mais nous ne pouvons pas nous passer d'énergie.

Delphine EISBRENNER,

Le système de fixation des prix en France, décidé par l'Union Européenne est extrêmement injuste pour les fournisseurs et particulièrement pour les consommateurs. La France est bien plus propre que l'Allemagne qui se dit extrêmement verte. Nous utilisons de l'hydraulique, du renouvelable, du nucléaire et pourtant nous payons les taxes polluantes sur chaque kilowattheure alors que nous polluons extrêmement peu. L'hydraulique ne coûte rien.

Thierry CADEVILLE, Président

Nous voudrions que vous parliez des solutions alternatives. Car lorsque l'on s'intéresse à l'énergie solaire et aux panneaux photovoltaïques on s'aperçoit qu'ils sont fabriqués en Chine. Les retours sur investissements sont à 20 25 ans, or, nous n'avons pratiquement pas de vision à 20 ou 25 ans de ce que vont devenir ces panneaux.

A priori, lorsque nous produisons de l'électricité par l'énergie solaire nous devons revendre cette énergie à EDF. Qui fixe le prix de cession de cette énergie autoproduite ?

Delphine EISBRENNER,

Lorsque vous produisez votre propre énergie, il existe deux options :

- soit vous auto-consommez ce que vous produisez, si vous avez une consommation suffisamment importante et assez linéaire. C'est une solution assez récente, de l'ordre de 3 ou 4 ans.
- soit vous réinjectez l'électricité produite sur le réseau. Actuellement le prix rachat est de 95 € le mégawatt. Ce prix est fixé par l'autorité de régulation de l'énergie. C'est moins que le prix du marché que nous connaissons actuellement, en revanche, c'est le double par rapport à l'année dernière.

Vous disiez que le taux de retour est de 20 ans. C'était le cas il y a deux ans mais avec des prix multipliés par quatre, les taux de retour sont également divisés par quatre. Aujourd'hui, il devient donc beaucoup plus pertinent d'installer des panneaux photovoltaïques.

En France, une seule entreprise produit des panneaux photovoltaïques, PHOTOWATT, mais 95% des panneaux produits viennent de Chine. La durée de vie des panneaux s'est extrêmement allongée. De même, la filière de recyclage des panneaux a fait d'énormes progrès. A présent, 98% d'un panneau arrive à être recyclé.

Nous avons beaucoup de clients qui, au vu des prix, nous sollicitent pour installer des panneaux photovoltaïques car cette solution leur permet de se dédouaner des fluctuations du marché et d'avoir une meilleure maîtrise de leur consommation et de leur production.

Olivier TRICON

Concernant l'énergie photovoltaïque, il y a une énorme réticence des Chambres d'agriculture pour des questions d'empiètement sur les surfaces agricoles.

Delphine EISENNER

Nous avons pour consigne de ne pas installer de panneaux photovoltaïques au sol, sur les terres agricoles. Si demain nous avons de l'énergie solaire moins chère mais un déficit de production agricole nous serions ennuyés.

Les positions dans ce domaine ont été revues récemment et à présent, nous pouvons implanter plus facilement des panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles. Par ailleurs, le secteur de la recherche et développement travaille sur la conception de panneaux photovoltaïques en hauteur qui permettent de couvrir des vignes ou des cultures et même d'améliorer la production, en protégeant les cultures des intempéries (gel, grêle, canicule) que nous vivons de plus en plus souvent.

Thierry CADEVILLE, Président

Il faut dire qu'il existe des aides pour installer des panneaux photovoltaïques sur des terrains pollués.

Frédéric MARASCIA,

Pour les aides c'est solutionné par un appel d'offre. Plus les terrains sont pollués et plus vous avez de chance de passer devant les terrains qui sont dans le sud de la France. La pénalité de l'ensoleillement que nous avons un peu moins ici est compensée par des terrains pollués qui permettent d'avoir des points supplémentaires de la CRIM

Frédéric MARASCIA

En tant que chef d'entreprise vous savez ce qu'est le consommé local, la production locale. La société «PHOTOWATT» rachetée par EDF a équipé l'ensemble des panneaux solaires de la nouvelle clinique de Dijon-Valmy. Ces panneaux sont plus chers car français et on paye la sécurité sociale, on paye l'emploi local, mais il y a un choix à faire.

90% des personnes vont au moins disant et se tournent vers l'achat de panneaux Chinois, moins chers et rentables plus rapidement. Il ne reste qu'une seule entreprise qui fabrique des panneaux solaires et cette entreprise appartient à EDF.

Marc MANDRAY

Nous parlons de photovoltaïque mais il y a aussi la solution éolienne que l'on peut mettre dans les entreprises. Des entreprises ont implanté leurs propres éoliennes, c'est le cas du centre commercial « Carré Sénart », situé au sud de Paris. Les éoliennes ont un meilleur rendement que les panneaux photovoltaïques.

Frédéric MARASCIA,

Le sujet de l'éolien est très intéressant car il a beaucoup évolué ces derniers temps, mais c'est un sujet qui reste très polémique. Il y a toujours eu des opposants à l'éolien. Nous pensons que la solution c'est le mixe énergétique. Certains politiques et des personnalités publiques comme Stéphane BERNE ont pris des positions contre l'éolien. Or, sur des territoires où il était déjà difficile d'implanter de l'éolien ça n'arrange rien.

Marc MANDRAY,

Je parle d'éolien individuel. Aujourd'hui il faudrait que chacun puisse produire sa propre électricité.

Frédéric MARASCIA,

Tous les produits existent, le catalogue est large en terme d'énergie. Donc on peut imaginer des choses mais il faut une acception sur le prix et la rentabilité avant de se décider.

Delphine EISBRENNER,

Depuis 2014, le prix de l'électricité était très linéaire, il valait environ 50 € le mégawatt. Début décembre 2021, le prix est passé à 200 €. Le 23 décembre il a atteint son niveau record, au prix de 400 € le mégawatt.

Un de mes clients a vu le budget annuel d'électricité de son entreprise passer de 150 000 € à 650 000 €. Nous ne pouvons pas rompre son contrat. Quand nous faisons une offre de contrat et que le client signe, nous réservons le volume d'électricité commandé, pour une certaine durée, au prix du jour. Cette électricité nous la payons au prix du jour. Nous n'achetons pas l'électricité virtuellement pour éviter de se retrouver dans la même situation que bon nombre de fournisseurs qui ont déposé le bilan car ils n'achetaient pas l'électricité au moment de la signature du contrat et se retrouvaient à devoir acheter l'électricité à un prix bien supérieur à celui auquel ils l'avaient vendu à leur client. Il y a 72 fournisseurs d'électricité en France.

Frédéric MARASCIA,

Des fournisseurs ont dénoncé les contrats car ils n'avaient pas couvert les années à venir. Ils n'avaient pas le droit de dénoncer les contrats. Soit ils dénoncent le contrat, soit ils mettent la clef sous la porte.

Delphine EISBRENNER

Il y a deux types de contrat pour l'électricité, soit on achète 100% de notre consommation sur le marché de gros, soit on achète de l'ARENH, Accès régulé à l'Energie Nucléaire Historique. Quand le marché a été ouvert aux concurrents, les concurrents ont dit que ce n'était pas juste car ils ne disposaient pas des mêmes moyens de production qu'EDF et seraient donc soumis au marché, alors que EDF fournisseurs, filiales d'EDF producteur, pourraient acheter à un prix plus favorable grâce aux impôts.

Il a donc été décidé de déterminer un prix de 42 € du mégawattheure et qu'un quart de la production nucléaire serait vendu à ce prix sous le nom d'ARENH, soit 100 térawattheures.

Quand le marché était bas, en dessous de 42 €, on ne vendait que du contrat 100% marché qu'on achetait à 35 €. Depuis trois ans, le prix du marché est au-dessus de l'ARENH. Donc, tous les fournisseurs ne vendent que des contrats avec de l'ARENH, car c'est plus avantageux pour le client. Or, il n'y a que 100 térawattheures d'ARENH pour tout le monde.

En novembre, un guichet fait le compte de tous les contrats vendus en ARENH pour n+1 et comptabilise les térawattheures vendus.

Si nous avons trop vendu d'ARENH, nous devons demander aux clients d'enlever un pourcentage de ce qu'on avait vendu en ARENH et acheter le complément sur le marché de gros, plus cher que 42 €

Nous avons dû acheter 100 000 kilowattheures sur le marché de gros pour compléter ce qu'il manquait en ARENH. Comme nous avons eu cette information fin novembre, nous avons dû acheter sur les quinze premiers jours de décembre lorsque les prix étaient très élevés. Nous avons dû annoncer au client que les 100 000 kilowattheures que nous aurions dû avoir à 42 € lui coûteraient 204 €. Ce cas est prévu dans les clauses du contrat, mais peuvent faire doubler le tarif prévu initialement.

Il y a une décision politique qui a été prise, d'augmenter le plafond de l'ARENH de 20 térawattheures supplémentaires à 46.20 € au lieu de 42 €, sauf que le gouvernement n'est pas autorisé à relever le plafond sans l'autorisation de la Commission Européenne. Autant le gouvernement peut agir comme il veut sur les taxes, c'est ce qu'il a fait sur le CSPE qui est à 22.5 € pour ceux qui n'ont pas de taux réduit. Il a baissé cette taxe à 50 centimes ce qui est le taux planché.

Tout le monde est impacté, quel que soit le type de contrat dont on dispose, au prix ARENH ou au prix de marché. En France, nous sommes les seuls à avoir ce mécanisme-là. Nos voisins Anglais et Allemands prennent la hausse du marché de plein fouet car ils n'ont pas l'ARENH qui joue un rôle d'amortisseur.

Olivier TRICON,

Pouvez-vous nous dire combien de centrales nucléaires sont à l'arrêt et quand ces dernières seront remises en fonctionnement ? Une éolienne tourne moins de 2000 heures par an. Si elle tournait toute l'année, 24h par jour, elle pourrait tourner 8500 heures par an. Les éoliennes tournent donc très peu, pourrions-nous les faire tourner davantage ?

Delphine EISBRENNER,

Pour répondre à la question relative aux réacteurs nucléaires à l'arrêt, le pic que nous avons connu en décembre 2021, correspond à un contrôle au cours duquel ont été décelés des problèmes de soudure et de corrosion sur plusieurs réacteurs. Les règles sont extrêmement strictes dans ce domaine. Une fissure dans un réacteur peut faire la taille d'une épingle à cheveux. La recherche de fuites peut prendre plusieurs mois. Actuellement, nous avons quatre ou six réacteurs à l'arrêt. Nous ne savons pas combien de temps vont prendre les réparations.

Pendant une longue période, les techniciens n'ont pas pu travailler en raison de la crise du COVID. Tous les réacteurs ont dû être arrêtés pour des maintenances qui ont été décalées en 2021, puis à nouveau décalées en 2022.

Normalement, la production nucléaire est de 400 térawatts par an. Or, cette année EDF n'a pu produire que 318 térawatts.

Le problème de ce que nous appelons les énergies fatales, c'est-à-dire l'éolien et le solaire, qui sont des énergies renouvelables, c'est que nous ne pouvons pas contrôler leur période et leur volume de production. La production n'a lieu que lorsque les conditions climatiques le permettent et pas au moment où nous avons besoin d'utiliser l'énergie.

J'écoute beaucoup ce que disent les écologistes, mais tant que nous ne saurons pas stocker l'énergie nous ne pourrons pas stopper la production d'énergie nucléaire. Si c'est pour faire venir des kilowatts produits au charbon par les Allemands je ne vois pas l'intérêt.

Je vous encourage à télécharger une application de réseau de transport d'électricité, « éco 2 mix », qui présente les moyens de production heure par heure. Vous pouvez consulter la consommation, la production, les exportations et les importations au niveau Européen. Grâce à cet outil, vous vous rendrez compte que parfois, les Allemands, qui ont beaucoup d'éolien et de solaire produisent beaucoup plus que ce qu'ils consomment et nous payent pour que nous rachetions leur énergie.

Thierry CADEVILLE,

Pouvez-vous nous dire ce qu'est l'alternative ?

D. Les solutions

Frédéric MARASCIA,

Les solutions pour réduire les coûts de l'énergie sont les suivantes :

- Le choix d'un fournisseur de confiance,
- L'anticipation de l'achat d'énergie,
- L'investissement dans les énergies alternatives,
- La maîtrise de la consommation d'énergie.

Thierry CADEVILLE, Président

Le Président remercie Madame EISBRENNER et Monsieur MARASCIA pour leur intervention et propose de poursuivre le débat à un autre moment, afin de mieux explorer les solutions d'économie d'énergie.

Le Président CADEVILLE remercie les membres présents et lève la séance à 12h05.

Thierry CADEVILLE
Président de la CCI de l'Yonne



Ghislaine MOREAU
Secrétaire de la CCI de l'Yonne